

Niveau :	LICENCE PROFESSIONNELLE					année
Domaine :	DROIT-ECONOMIE-GESTION					LP
Mention :	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE					
Parcours :	CHARGE DE CLIENTELE BANCASSURANCE (particuliers)					
Volume horaire étudiant :	427 h	h	h	h	130 h	700 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	Total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais		S'ajoutent 75 H de Temps d'Etudes et de Recherche encadrés, 33 H d'examen, 35 h de révisions encadrées	

Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Matthieu LLORCA UFR de Droit, Science Economique et Politique 03.80.39.54.27 Matthieu.llorca@u-bourgogne.fr	Delphine LARGE Pôle d'Economie et de Gestion – bureau 316 03.80.39.35.48 delphine.large@u-bourgogne.fr Sylvie GILBERT (SEFCA) Maison de l'Université – bureau 157 03.80.39.51.89 sylvie.gilbert@u-bourgogne.f
Composante(s) de rattachement :	UFR de Droit, Science Economique et Politique

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

La formation vise à développer et à maîtriser les compétences et aptitudes professionnelles principales d'un conseiller appelé à répondre à la diversité des besoins exprimés par la clientèle dans le segment du marché des particuliers. Elle est organisée selon le principe de l'alternance, en partenariat avec le **Centre de Formation de la Profession Bancaire (CFPB)**.

■ Débouchés du diplôme (métiers) :

Chargés de clientèle en banque
Conseillers en assurances

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

La licence pro Assurance, Banque, Finance vise à valider :

- ▶ des connaissances de l'environnement économique et juridique de la banque et de l'assurance ;
- ▶ des compétences techniques du métier (vente de produits et services de la banque et de l'assurance, prospection et gestion de portefeuille de clientèle, analyse de situation patrimoniale, appréciation des risques, conseils et suivis...) ;
- ▶ des compétences relationnelles (conduite d'entretiens commerciaux, propositions et négociation, communication en langue étrangère...).

Ces compétences peuvent s'exercer tant dans le domaine de la banque que dans celui de l'assurance.

Modalités d'accès à l'année de formation :

1 – La formation est ouverte aux étudiants titulaires d'une L2 (en particulier, Économie et Gestion, Droit, AES...), d'un DUT (GEA, TC, GACO...) ou d'un BTS tertiaire. La formation est dispensée en alternance avec contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage selon les accords passés entre l'Université et ses partenaires professionnels.

La procédure en vue de l'admission est composée de deux étapes :

- une sélection des dossiers par une commission mixte (universitaires et professionnels de la banque et de l'assurance) ;
- une procédure de recrutement par les établissements professionnels pour conclure les contrats de professionnalisation.

L'admission est considérée comme définitive après l'embauche et à l'issue d'une période d'essai d'un mois, à compter de la date de début du contrat.

2 – La formation continue s'adresse soit aux titulaires d'un diplôme de niveau III (Bac +2), soit aux personnes ayant acquis une expérience professionnelle significative dans le secteur de la banque ou de l'assurance et une formation professionnelle de niveau IV (bac). Dans ce dernier cas une demande de validation des acquis doit être déposée au titre de l'accès.

Il peut s'agir d'agents commerciaux évoluant vers la gestion de clientèle et de chargés de clientèle recherchant une extension de leur champ de compétences ou d'intervention ou souhaitant élever leur qualification professionnelle.

Pour le public de formation continue, il peut être également envisagé un étalement du cursus de formation sur plusieurs années.

Pour les personnes justifiant d'au moins 3 années d'expérience comme chargé de clientèle dans le secteur, une validation des acquis de l'expérience peut conduire à une prescription individuelle de formation, à partir des connaissances et compétences identifiées par le jury comme restant à acquérir.

Les candidats susceptibles de conclure un contrat d'apprentissage, un contrat de professionnalisation ou relevant de la formation continue sont invités à prendre contact avec le Service Commun de Formation Continue et par Alternance (SEFCA - B.P. 27877 - 21 078 Dijon cedex- 03 80 39 51 80 – formation.continue@u-bourgogne.fr).

Dépôts des candidatures : date limite : consulter le site de l'Université (environ fin avril)
Période de recrutement par les établissements : à partir de mai

Organisation et descriptif des études :

La formation est organisée sur le principe de l'alternance. Les périodes d'enseignement (par semaines entières) alternent avec les périodes de mise en situation professionnelle ou de stage.

La formation est composée de six unités d'enseignement pour les semestres 1 et 2.

UE Modules	INTITULES	ECTS	Nb heures	Coeff	Eval	Origine sujet
		8	63	6		
UE 1 mod. A	Produits d'épargne et de placement, crédits : - marchés de capitaux - caractéristiques des produits d'épargne,	3	21 7 14	2.5 1 1.5	écrit écrit	Univ CFPB
UE 1 mod. B	Structure des systèmes financiers : - organisation du système financier - valeurs mobilières et techniques boursières	3	24.5 10.5 14	2.5 1 1.5	écrit écrit	Univ CFPB
UE 1 mod. C	Environnement européen : systèmes bancaires et financiers dans l'Union Européenne	2	17.5	1	écrit	Univ
UE 2 - Gestion et développement du marché et de la clientèle		6	66,5	3		
UE 2 mod. A	Marketing des activités bancaires et d'assurance : - Principes généraux du marketing - Marketing bancaire - Les techniques de communication	3	38,5 17,5 14 7	1.5 0.5 0.5 0.5	Ecrit écrit	Univ Univ
UE 2 mod. B	Distribution, modes de commercialisation et de suivi : - Gestion et développement portefeuille clientèle - Nouveaux canaux de distribution	3	28 14 14	1.50	écrit écrit	CFPB Univ
UE 3 - Analyse patrimoniale et financière		20	199,5	12		
UE 3 mod. A	Mathématiques financières	2	14	1	écrit	Univ
UE 3 mod. B	Droit civil, droit bancaire, droit des assurances : - Droit civil et droit des assurances - Droit de la banque et du crédit - Droit fiscal	6	70 24.5 17.5 28	4 1.5 1 1.5	écrit écrit écrit	Univ Univ Univ
UE3 mod. C	Option « particuliers » : - Transmission du patrimoine à titre gratuit - Pratique de l'approche globale - Les crédits aux particuliers - Tarification et la clientèle de particuliers - La gestion des comptes de particuliers	8	80.5 24.5 14 21 7 14	5 1 1 1.5 0.5 1	écrit écrit écrit écrit écrit	Univ CFPB CFPB CFPB CFPB
UE 3 mod. D	Maîtrise du risque : - Firme bancaire : réglementation prudentielle, gestion des risques et produits dérivés - Prévention et gestion des risques nés des relations avec les particuliers	4	35 21 14	2 1 1	écrit écrit	Univ CFPB

UE 4 - Relations Clients		8	56	6		
UE 4 mod. A	Techniques d'entretien : - Intégration équipe de travail - Approche bancaire de l'acte de vente	4	35 3.5 31.5	3	oral	CFPB
UE 4 mod. B	Pratique de négociation	4	21	3	oral	CFPB
UE 5 - Langues et Informatique		6	42	3		
UE 5 mod. A	Informatique	2	14	1	Cas pratiq ue	Univ
UE 5 mod. B	Anglais appliqué à la banque et à l'assurance	4	28	2	Oral + écrit	Univ
UE 6 - Stage et projet tutoré		12	130	10		
UE 6 mod. A	Projet tutoré	5	130	4		
UE 6 mod. B	Stage	7		6		
TOTAL S1 + S2		60	575	40		

- Projet tutoré

Le projet tutoré professionnel est d'une durée de 130 heures consacrées à des apports méthodologiques, un soutien et un suivi à la gestion de projet, notamment sous la forme d'un tutorat.

Il s'agit pour l'étudiant de réaliser une mission professionnelle pouvant avoir une dimension pluridisciplinaire (droit, fiscalité, approche marketing, utilisation d'outils de gestion). Une commission composée d'enseignants universitaires et professionnels arrête une liste de projets et désigne les tuteurs.

Le projet tutoré donne lieu à un exposé oral de restitution des résultats.

- Stage ou mise en situation professionnelle

Dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage, la mise en situation professionnelle s'effectue par alternance avec les cours, dès la signature du contrat. Elle peut se poursuivre en période estivale, jusqu'au terme du contrat (la durée du contrat étant d'au plus un an).

En formation continue, pour les salariés du secteur n'occupant pas un poste de chargé de clientèle, il est demandé à l'entreprise d'appartenance d'organiser une période de mise en situation en dehors du poste occupé initialement par l'intéressé, et de préférence dans une agence une structure ou un service différent.

Pour les salariés du secteur occupant un poste de chargé de clientèle, une demande de validation des acquis de l'expérience peut être déposée.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement (UE 1 à UE 6), y compris les projets tutorés et le stage, et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement

Une importance particulière est accordée au projet tutoré validé par la soutenance d'un mémoire. Les épreuves écrites sont anonymes. Il est prévu deux sessions d'examen pour les épreuves des UE 1 à 5.

Une nouvelle inscription universitaire est nécessaire si le mémoire n'est pas soutenu avant la fin de l'année civile en cours.

Pour les étudiants de formation continue, en cas de validation des acquis de l'expérience, le jury de validation attribue une note pour les unités validées, ou soumet la délivrance du diplôme à l'obtention de la moyenne sur les unités d'enseignement et modules comprises dans la prescription.

Pour les étudiants de formation continue ayant opté pour un étalement de la formation sur plusieurs années, les évaluations ne porteront que sur les matières suivies dans l'année en cours et correspondant à un semestre en formation initiale. Chaque année donnera lieu à une inscription universitaire.

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf